



Le GEVA et les démarches d'évaluation du handicap en établissement ou service médico-social

La loi du 11 février 2005, loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit la mise en œuvre d'une évaluation des besoins et des attentes des personnes handicapées.

Dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement au sein d'un service ou d'un établissement, la loi incite désormais les professionnels du secteur médico-social à développer leur réflexion interne sur la démarche d'évaluation des besoins, par la prise en compte du projet de vie dans l'élaboration du plan personnalisé de compensation du handicap (notamment dans le cadre de l'attribution de la PCH en établissement).

« Le projet de vie est la contribution de la personne handicapée, ou de son représentant légal, à la définition de ses besoins de compensation ».

Les principes et les droits posés par la loi du 2 janvier 2002 sont ainsi réaffirmés en obligeant l'ensemble des professionnels à prendre en compte aspirations et souhaits, capacités et aptitudes afin de les situer dans l'environnement des personnes (c'est à dire les limitations d'activité ou restrictions de participation à la vie en société du fait du handicap).

Le GEVA est l'outil méthodologique réglementaire qui permet de structurer la démarche d'évaluation afin d'appréhender:

- Les aspirations, attentes, besoins, projets, objectifs et souhaits des personnes ;
- L'environnement des personnes (lieu de vie, ressources, contraintes) ;
- les aspects médicopsychologiques et les aptitudes à réaliser certaines activités.

Objectifs :

Cette formation doit permettre au personnel d'un établissement ou d'un service de s'approprier le guide d'évaluation multidimensionnelle et de le confronter aux pratiques de terrain et aux outils développés en interne.

1. Objectifs pédagogiques généraux

- Savoir utiliser le GEVA dans une démarche pluridisciplinaire
- Partager une culture commune de démarche globale de l'évaluation

2. Objectifs pédagogiques spécifiques

- Savoir situer le GEVA dans son contexte (aspects légaux, historique, genèse, rôle de la CNSA et des MDPH, principes d'évaluation, autres outils...)
- Connaître le GEVA (fondements conceptuels, structure, méthode)
- Savoir analyser la demande des usagers
- Savoir évaluer l'autonomie de la personne handicapée
- Savoir utiliser le GEVA dans une démarche pluridisciplinaire
- Inscrire son utilisation dans une démarche globale d'évaluation des besoins

Durée : 3 jours
Coût : 3 300 €uros
Lieu : dans l'établissement

Contenu :

La formation à l'évaluation des situations de handicap comprend deux niveaux :

- Le premier niveau, en lien avec le caractère évolutif de l'outil, est celui de sa confrontation avec les terrains et la prise en compte de l'évolution des réponses et donc des pratiques professionnelles, dont les pratiques d'évaluation. Cela signifie une formation dans laquelle les réalités de terrain (évolution des situations, évolution des contextes, évolution des réponses sociales) réinterrogent les outils et la méthode d'évaluation des situations.
- Le deuxième niveau est celui des études de cas, anonymisées, et correspondant à la variété des situations de handicap et des projets de vie des personnes accompagnées par l'établissement ou le service. Le groupe analyse collectivement chaque situation, à partir du GEVA, en notant les protocoles, procédures, méthodes de collecte et d'analyse nécessaires pour étudier chaque situation et évaluer les types d'aides inscrit dans une stratégie globale d'intervention.

Public visé :

- ✓ Professionnels en charge de l'évaluation des besoins des usagers

Intervenants :

Réalisation et coordination pédagogique :

Thierry DIMBOUR, Directeur du CREAHI d'Aquitaine, diplôme de l'IEP, CAFDES, consultant qualité AFNOR.

Intervenants :

Equipe technique du Pôle Formation du CREAHI d'Aquitaine.

Durée de la formation :

3 jours (18 heures) : une session de 2 jours suivie d'une session de 1 jour placée à distance (1 mois).

Coût de la formation :

Le coût pédagogique est de 1 100 €uros par jour, soit un coût pédagogique total de 3 300 €uros pour un groupe de 10 à 15 personnes.

Les frais de déplacements sont calculés sur la base de 0,43 euro par kilomètre.

Date, horaires et lieu de la formation :

La formation se déroulera dans les locaux de l'établissement selon un calendrier choisi d'un commun accord entre la direction de l'établissement et le CREAHI d'aquitaine. .

N° Formation Permanente : 72 33 00588 33

Pour tout renseignement complémentaire,
contactez le CREAHI d'Aquitaine
au 05.57.01.36.50
info@creahi-aquitaine.org